

Lutte contre la discrimination

Journée Internationale des peuples autochtones - 9 August 2010

Promouvoir les droits des peuples autochtones en République du Congo



Google Photo

Réalisation d'une émission radio sur les peuples autochtones à Impfondo

Brazzaville, 10/08/2010 — A l'occasion de la Journée internationale des peuples autochtones, le 9 août 2010, le Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale a accompagné le Gouvernement de la République du Congo en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union Européenne et le Réseau National des Peuples Autochtones (RENAPAC), pour célébrer ladite journée et sensibiliser sur la situation des populations autochtones. A cette occasion, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme dans son message délivré par Madame Maarit Kohonen Sheriff, Représentante Régionale et Directrice du Centre a dit : «*Non à la complaisance, les peuples autochtones continuent de souffrir*». «*Le décalage entre les principes énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et leur mise en œuvre demeure important, car les peuples autoch-*

tones continuent de souffrir de la discrimination, la marginalisation dans des domaines tels que la santé et l'éducation, la pauvreté extrême, la négligence de leurs préoccupations environnementales, la dépossession de leurs terres traditionnelles et l'exclusion de la participation effective aux processus de prise de décisions. Il est particulièrement déconcertant de remarquer que ceux qui œuvrent à corriger ces maux soient, trop souvent, persécutés pour leur plaidoyer en faveur des droits de l'homme », a-t-elle déclaré. Elle a également appelé à plus d'engagement et de solidarité pour traduire les mots de la Déclaration en action effective.

Au cours de la cérémonie de lancement de la journée, Son Excellence Aimé Emmanuel Yoka, Ministre d'État, Coordonnateur du pôle de la souveraineté, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des droits humains a interpellé la communauté nationale en ces termes : «*Il s'agit d'une journée nationale. Chacun doit, en fonction de ses possibilités, marquer la journée par un geste d'amour envers les populations autochtones.*»

Les peuples autochtones, ainsi qu'il est ressorti dans les films documentaires projetés sur la situation des communautés Bagyéli (au Cameroun) et Baka (au Congo) font encore l'objet de nombreuses discriminations. Ce constat a également été fait par Monsieur Lamin Manneh, Coordonnateur résident du système des Nations Unies au Congo et Son Excellence Madame Émilienne Raoul, Ministre des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité du Congo où les peuples autochtones se retrouvent dans neuf départements sur douze que compte le pays.

Suite page 3

DANS CETTE EDITION

- **Sao Tomé & Príncipe : L'opposition a remporté les élections législatives (P. 2)**
- **République Centrafricaine : L'élection présidentielle aura lieu en janvier 2011 (P. 2)**
- **Review of recommendations of the Human Rights Committee on Cameroon's fourth periodic report (P. 3)**
- **Cameroun : Choléra - Déjà plus de 225 morts dans l'Extrême-Nord (P. 4)**



DEMOCRATIE

En tant qu'idéal, la démocratie vise essentiellement à préserver et promouvoir la dignité et les droits fondamentaux de l'individu, à assurer la justice sociale, à favoriser le développement économique et social de la collectivité, à renforcer la cohésion de la société ainsi que la tranquillité nationale et à créer un climat propice à la paix internationale. En tant que forme de gouvernement, la démocratie est le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs; elle est aussi le seul système politique apte à se corriger lui-même. (Déclaration Universelle sur la Démocratie - Union Interparlementaire 1997)

Sao Tomé & Principe : L'opposition a remporté les élections législatives



Monsieur Patrice Trovoada, leader de l'ADI.

Yaoundé, 4/08/2010 – Après sa victoire aux élections locales en fin juillet 2010, le principal parti d'opposition de Sao Tomé et Principe entendu Action Démocratique Indépendante (ADI) de l'ancien premier Ministre Patrice Trovoada vient de remporter à une courte majorité les élections législatives tenues dimanche 1 août 2010. L'ADI a obtenu 26 sur les 55 sièges que compte l'Assemblée nationale et devra effectuer des consultations politiques pour atteindre la majorité requise pour gouverner.

« ... Il y a une volonté claire de la population, et c'est autour de l'ADI qu'il faut trouver une majorité. Nous allons évidemment entamer des discussions avec les autres partis et je suis assez optimiste ; dans les prochains jours nous allons trouver une solution de gouvernement » a déclaré à RFI Monsieur Trovoada. L'ancien Premier Ministre avait fait campagne sur le changement, le rétablissement de l'autorité de l'Etat et la lutte contre la corruption, des thèmes qui ont séduit une bonne partie des 80 000 électeurs du petit archipel, qui a connu une instabilité politique depuis 1991, avec pour preuve, plus de quatorze Premiers ministres à la tête des différents gouvernements, souvent formés de coalitions fragiles.

Selon RFI, malgré les incidents et la corruption qui ont marqué ces élections, l'actuel Premier Ministre Rafael Branco a reconnu la défaite de sa formation - le Mouvement de libération de Sao Tomé et Principe/Parti social démocratique (MLTSP/PSD).

Les consultations se poursuivent en vue de former un nouveau gouvernement.

Cnudhd avec les éléments de Rfi

République centrafricaine : L'élection présidentielle aura lieu en janvier 2011



De gauche à droite, le président actuel François Bozizé et l'ancien président Ange-Félix Patassé

Yaoundé, 12/08/2010 - Après deux reports, les élections présidentielles et législatives se tiendront finalement le 23 janvier 2011 selon un décret signé le 31 juillet 2010 par le Président François Bozizé et diffusé sur les antennes de la radio nationale. Deux candidats sont déclarés pour le moment : le président sortant François Bozizé et l'ancien président Ange-Félix Patassé.

Le pays a besoin de plus de sept milliards de francs CFA pour bien organiser ces élections selon M. Joseph Binguimalet, Président de la Commission électorale Nationale.

Dès le lendemain de l'annonce de la nouvelle date du scrutin, l'Union européenne a eu une réaction immédiate. Elle s'engage à financer les élections à hauteur de près de 4 milliards et demi de FCFA. Dans un communiqué, l'Union européenne a affirmé que les fonds étaient prêts à être décaissés et pourraient même être augmentés à près de 6 milliards et demi si le gouvernement en faisait la demande.

Selon M. Fidel Wandjika, porte-parole du gouvernement, cinq mois de plus c'est une échéance raisonnable pour mieux préparer les élections. La Commission électorale indépendante, avec l'appui du gouvernement et des partenaires au développement, pour ne pas dire de la communauté internationale, aura les moyens nécessaires pour aboutir à des élections libres, transparentes, crédibles, acceptées de tous... » A-t-il déclaré.

La commission électorale nationale a donc un délai raisonnables pour organiser des élections digne de foi, qui respecte les règles de la démocratie et garantissent le respect des droits de l'homme avant, pendant et après le scrutin.

Il faut rappeler qu'en juillet 2010, les discussions lors du séminaire régional sur le rôle des commissions électorales nationales dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans un contexte de processus électorale tenue à Yaoundé et regroupant les membres des organes de gestion des élections de la sous-région d'Afrique Centrale et des Grands Lacs, ont souligné l'importance de promouvoir et de protéger les droits de l'homme en période électorale, les élections libres, juste et transparentes étant elles même la réalisation des certains droits de l'homme, y compris le droit de voter, de participer à la vie public de son pays, à la liberté d'expression et d'association, et à la non-discrimination.

Cnudhd avec les éléments de Rfi

Fight against discrimination and impunity

Cameroon examined before the UN Human Rights Committee on civil and political rights

The United Nations Human Rights Committee is the body of independent experts that monitors implementation of the International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR) by its States parties (that is to say, States which have ratified the treaty).

All States parties are obliged to submit regular reports to the Committee on how the rights are being implemented. States must report initially one year after acceding to the Covenant and then whenever the Committee requests (usually every four years). The Committee examines each report and addresses its concerns and recommendations to the State party in the form of "concluding observations".



A partial view of a session of the Human Rights Committee

Yaoundé, 11/08/2010 – During its 99th session (Geneva 12-30 July 2010), the Human Rights Committee examined the fourth periodic state party report submitted by Cameroon. The Committee acknowledged and commended positive steps taken by the Government to ratify a number of key international instruments relating to human rights protected by the ICCPR, the adoption of laws to strengthen the independence of the National Commission on Human Rights and Freedoms, measures to strengthen the legal framework for the protection against human trafficking and slavery, and efforts to strengthen protection of human rights related to the administration of justice, including provisions under the Criminal Procedure Code, which came into force on 1 January 2007 aimed at redressing cases of illegal arrest or detention.

In its concluding observations, the Human Rights Committee urged for stricter measures to end discrimination especially against women. The Committee recommended that the Government should bring its legislation into conformity with the ICCPR by ensuring that women were not discriminated against under the law (including by banning polygamy and by raising the minimum legal age for marriage for girls to the same as for boys), and should strengthen measures to ensure that women were not subjected to discriminatory treatment when customary law was applied. The Committee called for more efforts by Cameroon to end the persisting practice of female genital mutilation. Concerned by the high levels of domestic violence reported in Cameroon, the Committee urged that the Government should strengthen the le-

gal framework for the protection against domestic violence; sexual harassment; rape, including marital rape; and other forms of violence suffered by women. "Measures should also be taken to ensure that women fleeing an abusive partner or husband have access to assistance and can seek refuge in crisis centres".

Efforts to reduce maternal mortality, including by ensuring that women have access to reproductive health services, taking legal measures to effectively help women to avoid unwanted pregnancies and protect them from having to resort to illegal abortions, were also called for. In the area of impunity, the Committee noted with deep concern continued reports of cases of extrajudicial killings by law enforcement officers and that some of these cases were not effectively investigated. Cameroon was called upon to monitor more closely allegations of extra-judicial killings and to ensure that such allegations were investigated in a prompt and effective manner, bringing perpetrators to justice and providing effective remedies to victims. The Human Rights Committee recommended the establishment of special independent mechanisms to carry out such investigations.

The Committee remained deeply concerned about reports of widespread torture in Cameroon and urged that victims of torture, in particular those in detention, should have easy access to mechanisms to report violations, that impartial and independent inquiries were carried out to address allegations of torture, inhuman and degrading treatment; and that perpetrators were appropriately punished.

Other recommendations by the Human Rights Committee to Cameroon related to the effective implementation of the new criminal procedure code, improvement of detention conditions, abolition of the death penalty, press freedom and protection of journalists, freedom of association and awareness-raising about the covenant and its applicability in domestic law amongst judges and judicial officers. The Government of Cameroon is scheduled to provide an update on the implementation of these recommendations in its next periodic report due in 2013.

UnchrD

For a full text of the recommendations of the Human Rights Committee, visit the website of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights at <http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs99.htm>



Lutte contre la discrimination

Promouvoir les droits des Peuples Autochtones en République du Congo (Suite)

La célébration de la 15^{ème} édition de la journée internationale des peuples autochtones au Congo a été marquée par plusieurs activités tant à Brazzaville que dans le village de Tsimba, près de Mossendjo, dans le département du Niari. Parmi ces activités commémoratives qui ont drainé plus de 1000 personnes, on peut citer la cérémonie officielle de lancement tenue à Brazzaville le 5 août 2010 sous la forme d'un briefing de la presse présidé par Son Excellence Aimé Emmanuel Yoka, le vernissage d'une exposition de photos réalisées par les peuples autochtones du Congo et une conférence débat sur le thème : « **Appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion et de protection des droits des populations autochtones : mobilisation des ressources et des partenariats** ».

Pendant le briefing de la presse, Monsieur Parfait Dihoukamba, Coordonnateur du RENAPAC a souligné que : « *C'est la première fois en*

50 ans d'indépendance du Congo que la parole est donnée aux peuples autochtones pour s'exprimer ». Ce briefing a donné l'occasion aux autochtones, gouvernement, Nations Unies, universitaires et médias de discuter sur les préoccupations inhérentes à la question des peuples autochtones au Congo, les efforts entrepris ces dernières années en faveur des peuples autochtones notamment l'adoption le 23 décembre 2009 par le Conseil des ministres d'un projet de loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones, qui est en cours d'examen devant le parlement. Les discussions ont porté aussi sur la terminologie des notions «peuples autochtones» et de «pygmées» versus Bantous.

L'auditorium du Ministère des affaires étrangères et de la coopération a également permis d'abriter une exposition de photos portant sur la vie quotidienne des peuples autochtones au Congo. Cette exposition a connu un couronnement à travers la remise de trois prix de la meilleure photo aux dé-

partements de la Bouenza, la Sangha et de la Cuvette Ouest.

Cette sensibilisation est appelée à se poursuivre avec la tenue en février 2011 au Congo, du deuxième Forum des peuples autochtones d'Afrique centrale (FIPAC) dans un contexte où le choix vient de se porter sur la République du Congo comme membre représentant le groupe des États de l'Afrique à l'instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones à travers l'élection pour une période de trois ans (2011 à 2013) de Monsieur Simon William M'Viboudoulou, Directeur des affaires juridiques internationales au Cabinet du Ministre d'État, Coordonnateur du pôle de la souveraineté, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des droits humains.

Cnudhd avec les éléments de Les Dépêches de Brazzaville

Droits économiques, sociaux et culturels

Choléra - Déjà plus de 225 morts dans l'Extrême-Nord du Cameroun

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ... (Article 25(1) de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme 1948).

Yaoundé, 09/08/2010 - Cinq ans avant la date fixée pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et malgré les avancées notées dans certains pays, la réalisation de la cible C de l'objectif 7, à savoir, « Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base » est loin d'être effective. La moitié de la population des régions en développement ne bénéficiant d'aucun assainissement, la cible de 2015 semble donc hors de portée.

Le 28 juillet 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu dans une résolution présentée par la Bolivie et adoptée par 122 voix et 41 abstentions, le droit à une eau potable salubre comme un droit fondamental, essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme.

En présentant le projet de résolution, le représentant de la Bolivie a rappelé que le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement cause la mort de 3 millions de personnes par an et d'un enfant toutes les trois secondes.

Cette résolution demande aux États et aux organisations internationales de fournir des ressources financières, de renforcer les capacités et de procéder à des transferts de technologies, en particulier en faveur des pays en développement. Mme Catarina de Albuquerque, l'experte indépendante du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies chargée d'examiner la question des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, a été invitée à présenter un rapport, chaque année, à l'Assemblée générale sur les avancées observées.

Au Cameroun, et ces quelques jours après l'adoption de cette résolution, le problème d'accès à l'eau potable est à l'origine d'une épidémie de choléra qui fait déjà de nombreuses victimes dans une partie du pays.

En effet, une épidémie de choléra ne cesse de faire des victimes dont le nombre est sans cesse croissant dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord. Selon *Cameroon Tribune*, jusqu'au 24 août 2010, on comptait déjà 263 décès sur 3502 cas enregistrés dans 17 des 28 hôpitaux de district de la région de l'extrême Nord, et 3 décès sur 30 cas dans

la région du Nord.

Face à cette situation préoccupante, l'équipe de pays des Nations Unies se joint au gouvernement pour apporter leur soutien aux nombreuses victimes de l'épidémie. En effet, le Coordonnateur résident des Nations Unies a.i et les représentants du HCR, de l'OMS et de l'UNICEF, se sont rendus dans la région de l'Extrême nord pour apprécier la situation et ont promis leur soutien pour l'éradication de l'épidémie, notamment à travers le déploiement d'une équipe dans cette zone.



L'insalubrité et le manque d'approvisionnement en eau potable sont les principales causes de cet épidé-

Face à cette situation préoccupante, le gouverneur de la région de l'Extrême-Nord, Joseph Beti Assomo a convoqué une réunion de crise au cours de laquelle le Dr Rebecca Djaou, délégué régional de la Santé publique de l'Extrême-Nord a mis en relief les facteurs favorisant le développement de cette épidémie notamment le non-respect des règles élémentaires d'hygiène dans de nombreux ménages. En effet, « 5% de la population utilise effectivement les latrines et seulement 29% de cette population a droit à une eau potable », a révélé le délégué.

Face à cette situation, une campagne de sensibilisation des populations a été lancée à travers des supports de communication porteurs, précisément des spots publicitaires qui passent en boucle sur les ondes de la station régionale de la CRTV, de même que des affiches qui sont apposées dans des lieux publics. Dans les différents lieux de prières, les ministres du culte de diverses confessions religieuses ne cessent de sensibiliser leurs fidèles sur cette maladie. L'objectif visé par cette campagne médiatique est d'attirer l'attention de toutes les couches sociales afin d'arrêter cette épidémie. Lors de la réunion de crise convoquée par le gouverneur de la région de l'Extrême-Nord, l'obligation d'avoir les latrines et de les utiliser effectivement était l'une des résolutions fortes que les participants avaient émises. Il a demandé aux services d'hygiène des mairies d'instaurer une amende qui frapperait les ménages ne disposant pas de latrine. Reste alors aux pouvoirs publics à mettre l'eau potable à la disposition de tous.

Cnudhd avec les éléments de Cameroon Tribune

